LES CONFERENCES DE PERFORMANCE

Du **16 au 20 mai 2022** s'est déroulée à l'hôtel Belle côte sise à Abidjan Cocody Riviera Palmeraie, la première édition des « *conférences* de Performance ».

Cette activité, qui intervient en amont de la conférence budgétaire « étape de discussions entre la Direction Générale du Budget et des Finances et les ministères, prévue par le décret n°2013-461du 19 juin 2013 déterminant le processus annuel d'élaboration du budget de l'Etat », s'inscrit dans le cadre de la préparation des projets annuels de performances (PAP) 2023-2025 qui sont des annexes du projet de loi de finances.

Les conférences de performance sont des tribunes de concertation entre les différents acteurs budgétaires des ministères et les Agents de la Direction Générale du Budget et des Finances afin d'assurer la cohérence entre les cadres de performance et les stratégies sectorielles. Ces conférences de performance seront consacrées principalement à l'analyse des composantes du cadre de performance (objectifs, indicateurs et les cibles), leur lien, leur cohérence et leur évolution. Les échanges porteront donc sur les objectifs fixés par les ministères et les indicateurs définis pour mesurer leur niveau d'atteinte.

Cette activité qui jusqu'ici, était intégrée aux conférences budgétaires est désormais inscrite en point II 4 dans l'instruction N°002/MBPE/DGBF/DBE du 03 mars 2022 fixant le calendrier d'élaboration du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2023. En vue de mener à bien l'organisation de ces conférences de performance constitue une autre avancée dans la gestion en mode budget-programmes, 5 équipes présidées chacune par les directeurs de la Direction de la Règlementation et de la Modernisation de la Gestion Budgétaire de la Direction Générale du Budget et des Finances ont été constituées.

Chaque équipe est composée d'un président de jury, du correspondant de la Direction de la Règlementation et de la Modernisation de la Gestion Budgétaire en charge du ministère, du correspondant de la Direction du Budget de l'Etat en charge du ministère, du correspondant de la Direction des projets des investissements publics du ministère d'un représentant de la Direction du Système Informatique Budgétaire et du Contrôleur finances auprès du ministère.

De riches débats ont eu lieu entre les acteurs des Ministères (responsables de programmes, responsables de la fonction financière ministérielle et les gestionnaires de crédits) et les membres des groupes. Ces débats ont porté sur:

- le périmètre d'intervention des programmes à travers la politique du ministère ;
- la pertinence des objectifs globaux et spécifiques des programmes ;
- > la typologie des indicateurs et leur cohérence avec les objectifs ;
- la complétude des indicateurs définis pour chaque ministère ;
- le niveau et la qualité de documentation des indicateurs définis ;
- la qualité des données et statistiques projetées ;

- la présentation stratégique par programme ;
- la liste des objectifs, des actions et des indicateurs souhaités pour 2023-2025 ;
- l'identification des indicateurs par programme permettant d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs;
- La liste des projets d'investissements, leur coût et les délais de réalisation.

La prise en compte des observations faites aux ministères permettra d'aboutir à l'élaboration de documents (Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses- Projets Annuels de Performance 2023-2025) de qualité afin d'œuvrer à l'atteinte des objectifs des différents secteurs. Elle permettra également de fournira au Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) des informations sur les choix opérés en matière de politiques publiques par les ministères et leur incidence sur les missions de l'Etat.

























